

Je soussigné(e) demande mon adhésion au
TOURING PEDESTRE AMIENOIS

Association fédérée à la Fédération Française de la Randonnée Pédestre sous le N° 00803.

	Nom	Prénom	Date de naissance	N° de ☎
Mme/Mlle/Mr			/ /	
Adresse Mail				
Conjoint			/ /	
Adresse Mail				
Adresse Postale complète				
Enfant Mineur				
Enfant Mineur				

- Individuelle Responsabilité civile.	32.5 €		- Familiale Responsabilité civile.	59.5 €	
- Individuelle RC + Accidents corporels.	34.5 €		- Familiale RC + Accidents corporels.	63.5€	
- Individuelle licencié autre club	17 €		- Familiale licencié autre club	23 €	

pour les licences - non pratiquants et mono parentales et autres - voir les responsables de l'association

- Si je souhaite m'abonner à **PASSION - RANDO** j'ajoute **10 €** à mon chèque et je coche la case suivante >>>
(4 parutions par an)

LE CERTIFICAT MEDICAL est OBLIGATOIRE pour toute nouvelle licence:



Extrait du règlement médical de la FFRP : « Article 6.1. « Toute **demande ou renouvellement de licence sportive** est subordonné à la production d'un **certificat médical valable 3 ans maximum** attestant de la **non contre-indication absolue ou relative** à la pratique de la randonnée pédestre. »
(autant de certificats que de personnes inscrites pour les licences familiales)

J'ai noté que la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 fait obligation aux Associations d'une Fédération sportive d'assurer leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents. Je reconnais qu'outre cette garantie qui me sera acquise, il m'a été proposé plusieurs formules d'assurance facultative pour couvrir mes propres accidents corporels.

De plus Pour un renouvellement de licence le QUESTIONNAIRE DE SANTE (voir pièce jointe) si les cases sont toutes cochées "NON" l'attestation datée et signée permet de se passer du certificat médical les 2 années qui suivent. **Le certificat médical est valable au maximum 3 ans** et celui ci doit être daté de septembre au mieux des intérêts de tous pour couvrir l'ensemble des trois années sportives.



LES ALERTES METEO et le TOURING PEDESTRE AMIENOIS :

En cas d'alerte météo (rouge ou orange), le TPA annule systématiquement les manifestations dont il est l'organisateur (sorties - balisage - réunions - AG - etc.), ainsi que sa participation aux manifestations organisées par d'autres associations (alerte concernant la journée entière ou seulement une partie de celle-ci). Il appartient donc à chacun de vérifier l'existence ou non d'une alerte météo concernant le département ou les départements éventuellement traversés pour se rendre sur le lieu de réalisation de la manifestation. Aucun animateur, ni responsable de l'association ne sera présent sur place.

fait à :

le :

(mention manuscrite « lu et approuvé »)

Signature :

Attestation, datée et signée: (mention manuscrite)

« J'ai répondu non à toutes les questions de l'auto-questionnaire de santé QS-Sport »

"

Date:

Signature:

Bulletin à retourner avec le certificat médical ou l'attestation du questionnaire de santé et le règlement à l'ordre du TPA, à l'adresse suivante:
(ne pas renvoyer l'auto questionnaire de santé, l'attestation suffit)

**Monsieur DOYE Régis
5 Impasse du Vivier
80710 QUEVAUVILLERS**

Créé en 1983, le Touring Pédestre Amiénois est une association régie par la Loi du 01 juillet 1901.
Elle s'est donnée pour but

- La pratique en toutes saisons de la randonnée pédestre
- L'enseignement relatif à cette discipline
- La sauvegarde et la protection de l'espace naturel
- Elle participe activement à l'élaboration et à l'entretien des sentiers du département avec son équipe de baliseurs

Les activités

Le Touring Pédestre Amiénois propose, tout au long de l'année, des sorties régulières, en général 3 dimanches et 2 à 3 mercredis par mois et 2 à 3 jeudis par mois.

Ces sorties ont lieu sur la matinée les dimanches, les mercredis et jeudis.

Le rendez-vous est fixé à 08 heures 45 avec un départ à 09 heures précises le dimanche et le mercredi.

Le rendez-vous est fixé à 09 heures 15 avec un départ à 09 heures 30 le jeudi pour les randonnées douces de 7 à 9 km.

Les "petites randonnées" ont une longueur d'environ 12 ou 14 km.

Les "grandes randonnées" ont une longueur d'environ 15 à 18 km.

Des vespérales sont également au programme en général un samedi fin de journée avec casse-croûte tiré du sac.

Il propose également plusieurs fois dans l'année des randonnées de la journée, de 18 à 25 km environ.

Ce jour-là, le repas est tiré du sac à dos ou du coffre de voiture.

Une rando-resto réservée aux licencié(s)(es) et adhérent(s)(es) de TPA est organisée chaque année, pour permettre de se retrouver dans une ambiance festive.

Le programme des sorties

Le programme des sorties est établi trimestriellement par les animateurs de l'association.

Il est remis aux adhérents lors d'une sortie ou bien adressé par mail ou courrier, il est également disponible sur le site.

Il précise:

[site : www.tpa-rando.com](http://www.tpa-rando.com)

- le jour et le lieu de sortie
- la distance
- la situation par rapport à Amiens
- l'heure et le lieu de rendez-vous
- Le nom de l'animateur

Les sorties interclubs

Le Touring Pédestre Amiénois met à son programme les sorties inter-clubs du département.

En Septembre un Inter Club est proposé avec Randonnées pour Tous en boucle le matin et ou l'après-midi

avec repas tiré du coffre le midi ou plateau repas.

À l'Automne le TPA propose un **mini marathon** interclub.

Le TPA participe aux rassemblements et aux manifestations départementales régionales et nationales de la FFRandonnée.

En cas d'



**ALERTE METEO
VIGILANCE ORANGE**



ou en cas d'

**ALERTE METEO
VIGILANCE ROUGE**



Pas de sorties TPA

En cas d'alerte météo (rouge et orange), le TPA annule systématiquement les manifestations dont il est l'organisateur (sorties - balisage - réunions - AG - etc...), ainsi que sa participation aux manifestations organisées par d'autres associations (alerte concernant la journée entière ou une partie de celle-ci).

Il appartient donc à chacun de vérifier l'existence ou non d'une alerte météo concernant le département ou les départements éventuellement traversés pour se rendre sur le lieu de réalisation de la manifestation. Aucun animateur, ni responsable de l'association ne sera présent sur place.

ATTESTATION DE REPONSE AU QUESTIONNAIRE DE SANTE LORS DE LA DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE LICENCE

Attestation pour les pratiquants majeurs :

Je soussigné M/Mme [.....] atteste avoir renseigné le questionnaire de santé et avoir :

- Répondu NON* à toutes les questions ; je fournis cette attestation à mon club lors de mon renouvellement de licence.
- Répondu OUI* à une ou plusieurs question(s) ; je fournis un le certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive lors de mon renouvellement de licence.

Date et signature

Attestation pour les pratiquants mineurs :

Je soussigné M/Mme [.....], en ma qualité de représentant légal de [Prénom NOM], atteste qu'il/elle a renseigné le questionnaire de santé et qu'il/elle a :

- Répondu NON* à toutes les questions ; je fournis cette attestation à son club lors de son renouvellement de licence.
- Répondu OUI* à une ou plusieurs question(s) ; je fournis un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive lors de son renouvellement de licence.

Date et signature du représentant légal.

*Rayer la mention inutile

A Le/...../.....

Signature :

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.